

DIVISION POLITIQUE II

Berne, le 8 octobre 1991

LU/HMJ

DG 10. Okt. 91 - 10

p.B. 15.29.Ven.

VENEZUELA - PROFIL1. Généralités

Le Venezuela s'étend sur une surface de 912'050 km² et compte une population de plus de 19 millions d'habitants dont 67% de métis et mulâtres et 20% de blancs. Le taux annuel de croissance de la population est d'environ 3%.

La République du Venezuela est une démocratie parlementaire dotée d'un parlement (Congrès) bicaméral. Le Venezuela est un Etat fédéral composé de 20 Etats, deux territoires fédéraux et un district fédéral. Le Chef de l'Etat, le Président Carlos Andrés Pérez, élu à fin 1988 et au pouvoir depuis février 1989, est également le chef du gouvernement. M. Pérez, social-démocrate, avait déjà été élu Président en 1973, pour le quinquennat 1974-1979.

Depuis l'indépendance (1830) et jusqu'en 1958, l'histoire vénézuélienne est celle d'une succession de dictatures. Les premières élections ont eu lieu en 1958 et la Constitution démocratique actuelle a été promulguée en 1961.

La situation politique et économique du pays n'a commencé à se stabiliser qu'à partir de 1969, sous la présidence du démocrate-chrétien Rafael Caldera Rodriguez.

La première présidence de Carlos Andrés Pérez a été caractérisée par une époque d'espoir pour le Venezuela, grâce notamment à la hausse brutale des prix du pétrole, qui avait permis au pays d'accroître considérablement ses recettes d'exportation; l'or noir avait permis au Venezuela de détenir la rente la plus élevée d'Amérique latine. Cette période a été caractérisée par des investissements massifs dans l'agriculture et le développement industriel afin d'apporter davantage

d'équilibre entre les différents secteurs de l'économie nationale. D'importantes nationalisations ont également été conduites, ce qui a été loin de constituer un choix bien inspiré.

Les limites de cette politique sont devenues évidentes au cours des années et, en 1981, la détérioration de l'économie a été à l'origine de soulèvements sociaux et d'actions de guerrilla.

Les années 1980 ont été celles de la stagnation économique, en raison de la chute des prix du pétrole et de l'endettement extérieur, auquel le Venezuela avait de plus en plus de difficultés à faire face. La situation est restée tendue sur le plan social, avec plusieurs soulèvements et grèves.

Un problème lié au trafic de drogue a fait son apparition dans le courant de cette décennie, avec l'apparition d'une "filière vénézuélienne", encouragée par la situation économique déprimée. Ce phénomène a déterminé, en 1988, la démission du Ministre de la Justice, accusé d'avoir des liens avec les narco-trafiquants. Un autre aspect de la lutte contre la drogue a été la concentration de troupes à la frontière avec la Colombie et la répression violente de la contrebande.

L'austérité demandée par les créanciers du Venezuela a aussi fortement encouragé la corruption, en plus des tensions sociales mentionnées plus haut.

Le Président Lusinchi (1984-1989), social-démocrate, prédécesseur de M. Pérez, laissait derrière lui une réalité politique, économique et sociale désastreuse, avec un lourd passif de corruption, de despotisme et d'incompétence. Vers la fin de son mandat, c'est sa maîtresse et secrétaire particulière, Blanca Ibanez, qui s'est occupée du gouvernement, tandis que le Président essayait de divorcer de son épouse légitime.

Le nouveau Président Pérez a, immédiatement après son inauguration, imposé le plan d'austérité exigé par le FMI, pour obtenir des facilités de paiement auprès des créanciers étrangers et enrayer la dégradation de l'image internationale du Venezuela. En février 1989, une explosion sociale, avec mises à sac et assassinats, n'a pu être contrôlée par l'armée qu'au bout de trois jours de combats, au prix d'une répression brutale.

Depuis, la crise grave que traverse le Venezuela s'est poursuivie, tout comme l'agitation sociale.

Le Président Pérez a cependant maintenu son programme d'austérité, en mettant fin aux nombreuses subventions dont bénéficiaient, entre autres, les produits de première nécessité. Ces mesures se sont accompagnées d'un programme d'aide en faveur des secteurs les plus défavorisés et, à fin 1989, les plus bas salaires ont été relevés de 30%. La récente hausse du prix du pétrole lors de la guerre du Golfe n'a pas comporté de modifications au programme d'austérité, pas plus que la récente découverte de nouveaux gisements pétroliers.

D'autres mesures économiques introduites par le Gouvernement concernent l'encouragement des investissements étrangers, le démantèlement du monopole des importateurs. Le Venezuela a posé sa candidature au GATT en septembre 1989 et y a été admis dans le courant de 1990. Le Venezuela a conclu des accords de libre échange avec plusieurs partenaires latino-américains.

Sur le plan de la politique extérieure, le Gouvernement Pérez a marqué sa volonté de rapprochement avec les Caraïbes par la création, en août 1989, d'un Comité spécial de coopération avec le CARICOM. Le Venezuela, traditionnellement très actif dans la recherche d'une solution à la problématique d'Amérique centrale, a aussi participé à la force de paix de l'ONU dans la région.

Avec le Président Mitterrand, en visite au Venezuela les 9 et 10 octobre 1989 en marge de l'Internationale socialiste (dont

M. Pérez est le vice-président), le Chef de l'Etat vénézuélien a décidé de coopérer dans la lutte anti-drogue.

2. Relations bilatérales

La Suisse et le Venezuela entretiennent des relations diverses, politiques, économiques, culturelles depuis plusieurs décennies. Ces relations se sont développées harmonieusement au fil des années et ont toujours été très bonnes; elles ne sont grevées actuellement d'aucun problème majeur.

Au plan officiel, les contacts entre gouvernements ont été peu nombreux. Par contre, nos deux pays entretiennent des relations plus étroites sur le plan économique, financier et commercial, dont les origines remontent à la découverte des gisements pétrolifères au début de la première guerre mondiale.

La Suisse entretient des relations officielles avec le Venezuela depuis 1909, date à laquelle fut ouvert un consulat à Caracas. En 1934, celui-ci fut élevé au rang de consulat général. La Suisse ouvrit une légation en 1939, qui fut transformée en ambassade en 1961. L'Ambassadeur de Suisse au Venezuela, M. Peter Dietschi est également accrédité à Antigua-et-Barbuda, à Barbade, en Guyane, au Suriname et à Trinité-et-Tobago.

Le Venezuela a ouvert une légation en Suisse en 1936, alors que son ministre accrédité auprès du gouvernement suisse depuis 1919 avait résidence à Paris. Cette légation fut élevée au rang d'ambassade en 1961. L'Ambassadeur du Venezuela, M. German Carrera Darnas, a présenté des lettres de créance le 30 mars 1990 au Conseil fédéral.

Alors que le Venezuela recourut à l'arbitrage du Conseil fédéral en 1922 dans son différend avec la Colombie sur le tracé de la frontière commune, il confia à la Suisse la

défense de ses intérêts dans plusieurs pays européens (Allemagne, Italie, France notamment) durant la deuxième guerre mondiale. En outre, notre pays assura la protection des intérêts vénézuéliens à Cuba de 1962 à 1974.

A fin 1989, il y avait 1848 citoyens suisses au Venezuela (dont 1403 double-nationaux). Les ressortissants vénézuéliens en Suisse se chiffraient à 278 en 1990.

Pour ce qui est des relations commerciales, la Suisse a importé en 1988 des marchandises pour une valeur de 13,6 mio de francs, surtout des produits agricoles, artisanaux et des métaux. En 1989, les importations suisses ont augmenté de 28% et ont atteint à 17,4 mio de francs.

Pour ce qui est de nos exportations, en 1988 elles ont été de 276 mio de francs; elles étaient constituées de produits chimiques et pharmaceutiques, machines, montres et instruments de précision. En 1989, elles ont chuté de 59,4% et se sont chiffrées à 112 mio de francs.

En 1989, la Suisse était le troisième pays investisseur au Venezuela.

3. Visites bilatérales

Au Venezuela

1983 M. l'Ambassadeur Philippe Lévy, OFAEE

1984 M. le Conseiller fédéral Pierre Aubert

1985 M. le Secrétaire d'Etat Cornelio Sommaruga, OFAEE

12.1990 M. l'Ambassadeur Girard, OFAEE

10.1991 M. l'Ambassadeur Baldi, OFAEE

En Suisse

1981 M. Luis Herrera Campins, Président de la République

1989 M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République
(World Economic Forum, Davos)

4. Accords bilatéraux

RS 0.142.117.855

Echange de lettres entre la Suisse et le Venezuela concernant la suppression réciproque des visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux, conclu le 14 septembre 1988, en vigueur depuis le 14 octobre 1988.

(RO 1988, 2241)

RS 0.672.978.55

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République du Venezuela en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens, conclu le 7 novembre 1985, en vigueur depuis le 17 mars 1986.

(RO 1986, 800)